



CAUTION VTT (section APPN et AS) 2020/2021

Je soussigné(e) responsable légal de accepte de verser une caution de 150 euros à l'ordre de l'AS (montant de la franchise de l'AS). Pour toute dégradation/dégât (ou si l'élève n'en prend pas soin), j'accepte de payer la réparation facturée par le vélociste professionnel (la caution ne sera pas encaissée). Si le VTT est posé n'importe où, sans surveillance, et que ce dernier est volé/très abîmé, j'accepte que ma franchise soit encaissée. Je déclare que mon enfant est titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile.

Je m'engage à acheter dans les plus brefs délais une chambre à air 27,5 pouces, petite valve afin de pouvoir remplacer la chambre à air crevée, si tel est le cas, et une bombe anti-crevaisson.

En tant qu'élève, je m'engage à prendre soin du VTT et j'ai conscience de ma responsabilité vis-à-vis de celui-ci. Je m'engage à respecter les consignes d'usage, de sécurité et du code de la route. Si je constate un problème/une dégradation quelconque sur le VTT (vitesses, chaîne, freins, roues, cadre, selle, pédales...) en début de séance, je dois immédiatement en informer le professeur (notification sur la fiche VTT) ; le VTT doit être en parfait état de fonctionnement en début de séance. Je m'engage à le restituer dans son état d'origine.

Les VTT ne seront pas forcément vérifiés à la fin de la séance par le professeur ; c'est l'élève de la séance suivante qui fera l'état des lieux en début de séance. Dans la mesure du possible, l'élève essaiera de prendre toujours le même numéro de VTT.

Chaque mercredi, l'élève devra nous informer le plus rapidement possible s'il souhaite venir afin qu'on lui réserve un VTT car nous n'en avons que 10.

Si ce règlement ne vous convient pas, les professeurs d'EPS s'engagent à vous rendre la caution déjà versée, si tel est le cas.

Signature des parents

Signature de l'élève